



16ème législature

Question N° : 15556	De Mme Béatrice Descamps (Libertés, Indépendants, Outre-mer et Territoires - Nord)	Question écrite
Ministère interrogé > Éducation et jeunesse		Ministère attributaire > Éducation et jeunesse
Rubrique > sécurité routière	Tête d'analyse >Prévention routière à destination des jeunes entre 15 et 24 ans	Analyse > Prévention routière à destination des jeunes entre 15 et 24 ans.
Question publiée au JO le : 20/02/2024 Question retirée le : 11/06/2024 (fin de mandat)		

Texte de la question

Mme Béatrice Descamps attire l'attention de Mme la ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse sur l'importance de la prévention routière et la sensibilisation à la sécurité routière auprès des jeunes inscrits en lycée et en études supérieures. Cela correspond à peu près à la tranche d'âge 15-24 ans, qui se trouve être la plus impactée par les accidents graves de la route et la plus exposée aux facteurs de risques tels que la conduite sans permis, la conduite avec téléphone portable, la conduite sous emprise d'alcool et de stupéfiants. Il est très important de mettre l'accent, en terme de prévention et sécurité routières, sur ces publics jeunes, inexpérimentés sur les routes et plus susceptibles d'adopter des conduites à risque. Si le dispositif répressif est une nécessité, la prévention est absolument fondamentale pour éviter les accidents et leurs conséquences dramatiques sur les jeunes conducteurs. Des modules de prévention routière existent déjà à l'école (avec l'attestation de première éducation à la route), au collège (avec les attestations scolaires de sécurité routière) et au niveau du lycée par des actions de sensibilisation. C'est précisément sur ces élèves lycéens, qui ont l'âge de tous les risques, qu'il faut mettre un véritable accent en matière de sécurité routière. Cet effort de sensibilisation ne doit pas s'arrêter au baccalauréat et doit se poursuivre auprès des étudiants de l'enseignement supérieur, particulièrement concernés en général par la dimension festive des parcours universitaires et étudiantins qui peut mener à des prises de risque sur la route. En 2022, 607 jeunes âgés de 18 à 24 ans sont morts sur les routes françaises et 2 739 ont été blessés gravement en France métropolitaine. Elle aimerait savoir si le Gouvernement peut envisager un renforcement de la prévention routière sur les jeunes de 15 à 24 ans en parcours scolaire ou universitaire.